

DE L'URBANISME

Demande de

Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



☑ Permis de construire

Pour les demandes de permis de construire de maisons individ	ou non des demolitions uelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique ce
	n' 13406
Vous pouvez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet
 Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs). Vous réalisez une nouvelle construction. Vous effectuez des travaux sur une construction existante. 	PC ou PA Dpt Commune Année Nº de dossier
 Votre projet comprend des démolitions. Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale. Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet. 	La présente demande a été reçue à la mairie Le
	au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
1 - Identité du demandeur Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulair cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à parti Les décisions prises par l'administration seront notifiées au de demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidai	e de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le ir du 2 ^{ème} , doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».
Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsi	ieur 🔲
Nom :	Prénom :
Date et lieu de naissance	
Date: Commune:	
Département : Pays :	
Vous êtes une personne morale	
	Raison sociale : SARL CS DU CAUSSANEL
N° SIRET: 8, 1, 1, 4, 7, 5, 6, 8, 0, 0, 0, 0, 1	3 Type de excité (SA COL) CARI
Représentant de la personne morale : Madame Monsie	-
THE SECOND PROPERTY PROPERTY THAN ASSESSMENT STORES TO SECOND PROPERTY OF THE	Prénom : FRANCOIS
2 - Coordonnées du demandeur	
Adresse : Numéro : 188 Voie : RUE MAURICE E	BEJART
Lieu-dit: Local	ité : MONTPELLIER
Code postal: 3,4,1,8,4,BP: Cedex: 4, Téléphone: 0,4,6,7,4,0,7,4,0,0	
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	indiquez l'indicatif pour le pays étranger : السالسانيات
Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres	que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez
préciser son nom et ses coordonnées : Madame ☐ Nom :	Monsieur ☐ Personne morale ☐ Prénom :
OU raison sociale :	
Adresse: Numéro: Voie:	
Lieu-dit : Locali	té :
Code postal : BP : Cedex :	1
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :
Téléphone:	indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
J'accepte de recevoir par courrier électronique les de	cuments transmis en cours d'instruction par l'administration à
radiesse suivante :	blandinehoveau @ groupevaleco com
J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification ser l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.	a celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de
LIMITION (14) CO COUPPIOR Alabertamienta accesso (17) 1 1 1 1 1 1	

3 - Le terrain				
3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s)	Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser			
précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.				
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.				
Adresse du (ou des) terrain(s)				
Numéro : Voie :				
Lieu-dit : CAUSSANEL Localité : SAINT PAULET				
Code postal : 1 1 3 2 0 BP : Cedex :				
Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veu	illez renseigr	ner la fiche	e complémentaire	
page 9)				
Préfixe: Section: Z.C Numéro: 5				
Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :				
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous	ermettre de fa	aire valoir d	es droits à construire	
ou de bénéficier d'impositions plus favorables)	Oui 🗹	Non 🗆	Je ne sais pas 🗖	
Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?				
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?	Oui 🗆	Non 🗹	Je ne sais pas □	
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.)?	Oui 🔲		Je ne sais pas	
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urba	Oui 🗖	Non 🗹	Je ne sais pas □	
Partenarial (P.U.P) ?	"Oui □	Non 🗹	Je ne sais pas 🗖	
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🗖		Je ne sais pas 🗖	
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les con	naissez. les	dates de c	lécision ou d'auto-	
risation, les numéros et les dénominations :				
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménageme Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de	construction)			
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le	s cases corr	espondan	tes)	
Quel que soit le secteur de la commune				
Lotissement Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre				
Terrain de camping				
Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés				
Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports				
Aménagement d'un golf Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs	de caravane	NC 011		
de résidences mobiles de loisirs	ue caravane	3 0u		
Contenance (nombre d'unités) :				
Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :				
 Superficie (en m²) : Profondeur (pour les affouillements) : 				
 Hauteur (pour les exhaussements) : Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une 	surface de i	olancher t	otale supérieure à	
40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs				
Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recev	ant plus de d	leux réside	ences mobiles	
Dans les secteurs protégés Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un d	ocument d'ur	banisme o	comme devant être	
protégé¹:				
Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, le à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux	orsqu'ils son	nécessai	res à la gestion ou	
Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marie	ne ou lacustre	s, conchyli	icoles, pastorales et	
forestières Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abo	irds des mon	umente hi	storiaues1 ·	
☐ Création d'une voie	nua uca IIIUI	amenta III	Juliques .	
Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante				
☐ Création d'un espace public Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹:				
Création d'un espace public				

Courte description de votre projet ou de vos travaux : Construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de deux postes de transformation et d'un p	oste de livrai	son
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		
Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²) : Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?	7810000	
Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande	ertificat aux co	nstructoure
□ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un co		
 □ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un communication de la construction de la construction	ertificat aux col	nstructeurs. Non 🏻
□ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un co Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux □		
□ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un co Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux □ Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗌	Non □
□ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un ce Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux □ Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :	Oui 🗌	Non □
□ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un ce Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux □ Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies :	Oui 🗌	Non □
□ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un ce Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux □ Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :	Oui 🗌	Non □
□ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un co Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux □ Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :	Oui 🔲	Non □
□ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un ce Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux □ Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL :	Oui 🔲	Non □
□ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot □ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande □ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un co Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? Si oui, quelle garantie sera utilisée ? Consignation en compte bloqué □ ou Garantie financière d'achèvement des travaux □ Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? 4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héber Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs : Nombre maximal de personnes accueillies : Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL) Nombre d'emplacements réservés aux HLL : Surface de plancher prévue, réservée aux HLL :	Oui 🔲	Non □

5 - À remplir pour une demande comprenant un	n projet de construction
5.1 - Architecte	
Vous avez eu recours à un architecte : Oui 🗹 Non 🗖	
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessou	
Nom de l'architecte : CARTIER	
Numéro : 4 Voie : Rue Francis MAF	
Lieu-dit: Loca	
Code postal: 3 3 0 0 0 BP: Color Cedex:	الــا
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : 037113	
annua Ammanua manana at Atalahan III manana at Atalahan at Atal	
Téléphone : <u>0, 5, 5, 6, 3, 9, 8, 1, 2, 1,</u> ou Téléc	
Adresse électronique :	deniscartier @ mac.com
En application de l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme, j'ai pris premier du titre premier du livre premier du code de la construction règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de c	connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre n et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les e code.
Signature de l'architecte :	Cachet de l'architecte : Denis CARTIER
1	Architecte DPLG
Dantie	4, rue Francis Martin 33000 BORDEAUX Tái: 05 56 39 81 21 deniscartier@mac.com
*	181. 05 56 59 81 21 dellistation emiac.com
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé e Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une gatoire.	n architecture), veuillez cocher la case ci-dessous² : des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obli-
5.2 - Nature du projet envisagé	
Nouvelle construction	
☐ Travaux sur construction existante	wast liseb à versent de la (eu dec) construction(c)
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance a	want i achievement de la (od des) construction(s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux : Construction d'une centrale photovoltaïque au sol, de d	leux postes de transformation et d'un poste de livraison
	re à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance
électrique nécessaire à votre projet :	

² Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 150m² de surface de

plancher;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m².

5.3 - Informations	Commementaires					
Nombro total d						
	e logements créés :		do	nt individuels :	டைபட dont d	collectifs :
	nombre total de loge					
Logement Locatif S	ocialAc	cession Social	e (hors prêt à taux :	zéro) 📖 📖 🗀	_ Prêt à taux zéro	لـــا لـــا
Autres financem						
	on principale des log					
	elle (particulier) ou er				Vente	Location
	upation personnelle,				Rési	dence secondaire
Si le projet porte su	r une annexe à l'hab	itation, veuillez	préciser : Piscine [☐ Garage ☐	Véranda 🔲 🛭 A	bri de jardin 🔲
Autres annexes						
	yer ou une résidence					
	sonnes âgées 🗌		our étudiants 🗖	Résidence de	tourisme 🔲	
	à vocation sociale [☐ Résid	dence sociale 🔲	Rés	idence pour persor	nes handicapées
Autres, précisez	and the second s	The second secon	THE SECRET WHITE PARTY AND ADDRESS OF THE SECRET			•
 Nombre de cha 	mbres créées en foy	er ou dans un l	nébergement d'un a	autre type :		Mark - 10 Mark - 11 Mark -
	nombre de logement					
1 pièce	2 pièces	3 pièces 📖 🗀	ىك 4 pièces ب	5 pièces	s6 pièce	es et plus
 Nombre de nive 	aux du bâtiment le p	olus élevé : 📖	لــالـــا			•
	travaux comprennen					
Extension	Surélévation 🔲		Création de n	iveaux supplém	entaires 🗆	
a Information our	la describeration of			• •		
• information sur	la destination des co			isation au béné	fice d'un service pu	blic ou d'intérêt
44		Engoignoment	ot rochorobo	Action	n sociale 🔲	
collectif:	Transport 🗖	Enseignement	et recherche 🗀	الالالالا	1 SOCIAIC L	
collectif :	Duvrage spécial 🗌		Santé 🗌	Culture	e et loisir 🗌	, sp. () Udir)
collectif : 5.4 - Construction periode(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com	Duvrage spécial périodiquement dén durant laquelle (les es constructions et	nontée et ré-ir quelles) la cons t tableau des s	Santé stallée struction doit être de	Culture émontée : ent à remplir s	e et loisir	onstruction est
collectif : C 5.4 - Construction p Période(s) de l'année	Duvrage spécial périodiquement dén durant laquelle (les es constructions et	nontée et ré-ir quelles) la cons t tableau des s r un plan local sa rédaction a	Santé stallée struction doit être de urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja	Culture émontée : ent à remplir s in document ei unvier 2016).	e et loisir	onstruction est quant l'article
collectif : 5.4 - Construction periode(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com	Duvrage spécial périodiquement dén durant laquelle (les es constructions et	nontée et ré-ir quelles) la cons t tableau des s r un plan local sa rédaction a	Santé stallée struction doit être de urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja	Culture émontée : ent à remplir s in document en invier 2016).	e et loisir i votre projet de con tenant lieu appli	quant l'article
collectif : Construction prefriode(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com	Duvrage spécial Definition of the design of the design of the durant laquelle (lesses constructions et all urbanisme dans seconstructions et all urbanisme dans secons et all urbanisme dans et all urbanisme et all urbanisme et all urbanisme et all urbanisme et	nontée et ré-ir quelles) la cons t tableau des s r un plan local sa rédaction a	Santé stallée struction doit être de urfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja	Culture émontée : ent à remplir s in document ei unvier 2016).	i votre projet de con tenant lieu applie Surface supprimée par changement de destinations	onstruction est quant l'article Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
collectif : 5.4 - Construction p Période(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de	Duvrage spécial périodiquement dén durant laquelle (les es constructions et amune couverte par l'urbanisme dans s Surface existante avant travaux	nontée et ré-ir quelles) la cons t tableau des s r un plan local sa rédaction a Surface créée ⁴	Santé stallée struction doit être de surfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination5	émontée : ent à remplir s in document el invier 2016). Surface supprimée ⁶	i votre projet de con tenant lieu applie	Surface totale = (A) + (B) + (C)
collectif : Construction periode(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destinations	Duvrage spécial périodiquement dén durant laquelle (les es constructions et amune couverte par l'urbanisme dans s Surface existante avant travaux	nontée et ré-ir quelles) la cons t tableau des s r un plan local sa rédaction a Surface créée ⁴	Santé stallée struction doit être de surfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination5	émontée : ent à remplir s in document el invier 2016). Surface supprimée ⁶	i votre projet de con tenant lieu applie Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)
collectif : 5.4 - Construction periode(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destinations	Duvrage spécial périodiquement dén durant laquelle (les es constructions et amune couverte par l'urbanisme dans s Surface existante avant travaux	nontée et ré-ir quelles) la cons t tableau des s r un plan local sa rédaction a Surface créée ⁴	Santé stallée struction doit être de surfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination5	émontée : ent à remplir s in document el invier 2016). Surface supprimée ⁶	i votre projet de con tenant lieu applie Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)
collectif: Construction prefide (s) de l'année 5.4 - Construction prefide (s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destination Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce	Duvrage spécial périodiquement dén durant laquelle (les es constructions et amune couverte par l'urbanisme dans s Surface existante avant travaux	nontée et ré-ir quelles) la cons t tableau des s r un plan local sa rédaction a Surface créée ⁴	Santé stallée struction doit être de surfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination5	émontée : ent à remplir s in document el invier 2016). Surface supprimée ⁶	i votre projet de con tenant lieu applie Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)
collectif: Construction prefriede(s) de l'année 5.4 - Construction prefriede(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destination Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷	Duvrage spécial périodiquement dén durant laquelle (les es constructions et amune couverte par l'urbanisme dans s Surface existante avant travaux	nontée et ré-ir quelles) la cons t tableau des s r un plan local sa rédaction a Surface créée ⁴	Santé stallée struction doit être de surfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination5	émontée : ent à remplir s in document el invier 2016). Surface supprimée ⁶	i votre projet de con tenant lieu applie Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)
collectif: Construction prefriede(s) de l'année 5.4 - Construction prefriede(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destination Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷	Duvrage spécial périodiquement dén durant laquelle (les es constructions et amune couverte par l'urbanisme dans s Surface existante avant travaux	nontée et ré-ir quelles) la cons t tableau des s r un plan local sa rédaction a Surface créée ⁴	Santé stallée struction doit être de surfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination5	émontée : ent à remplir s in document el invier 2016). Surface supprimée ⁶	i votre projet de con tenant lieu applie Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)
collectif: Construction periode(s) de l'année 5.4 - Construction periode(s) de l'année 5.5 - Destination desitué dans une com R.123-9 du code de Destination Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation	Duvrage spécial périodiquement dén durant laquelle (les es constructions et amune couverte par l'urbanisme dans s Surface existante avant travaux	nontée et ré-ir quelles) la cons t tableau des s r un plan local sa rédaction a Surface créée ⁴	Santé stallée struction doit être de surfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination5	émontée : ent à remplir s in document el invier 2016). Surface supprimée ⁶	i votre projet de con tenant lieu applie Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)
collectif: 5.4 - Construction periode(s) de l'année 5.5 - Destination de situé dans une com R.123-9 du code de Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce Artisanat ⁷ Industrie Exploitation agricole ou forestière	Duvrage spécial périodiquement dén durant laquelle (les es constructions et amune couverte par l'urbanisme dans s Surface existante avant travaux	nontée et ré-ir quelles) la cons t tableau des s r un plan local sa rédaction a Surface créée ⁴	Santé stallée struction doit être de surfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination5	émontée : ent à remplir s in document el invier 2016). Surface supprimée ⁶	i votre projet de con tenant lieu applie Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)
collectif: 5.4 - Construction periode(s) de l'année 5.5 - Destination desitué dans une com R.123-9 du code de Destinations Habitation Hébergement hôtelier Bureaux Commerce	Duvrage spécial périodiquement dén durant laquelle (les es constructions et amune couverte par l'urbanisme dans s Surface existante avant travaux	nontée et ré-ir quelles) la cons t tableau des s r un plan local sa rédaction a Surface créée ⁴	Santé stallée struction doit être de surfaces (uniquem d'urbanisme ou u ntérieure au 1er ja surfaces de plancher³ en m² Surface créée par changement de destination5	émontée : ent à remplir s in document el invier 2016). Surface supprimée ⁶	i votre projet de con tenant lieu applie Surface supprimée par changement de destinations	Surface totale = (A) + (B) + (C)

³ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.
La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).
4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).
5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
5 Il peut s'agir soit d'une surface démotie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'une commerce en local technique dans un immeuble commercial).
7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher³ en m²

agricole et forestière Habitation Commerce et	Sous-destinations ³ Exploitation agricole Exploitation forestière Logement Hébergement	Surface exis- tante avant travaux (A)	Surface créée ⁶ (B)	Surface créée par changement de destination ⁷ ou de sous-des- tination ⁸ (C)	Surface suppri- mée ⁹ (D)	Surface supprimée par changement de destination ⁷ ou de sous-destina- tion ⁸ (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
agricole et forestière Habitation Commerce et	Exploitation forestière Logement					` '	
Habitation Commerce et	Logement						
Commerce et							
Commerce et	Hébergement						
service	Artisanat et commerce de détail						
Service	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cīnéma						
d'intérêt collectif et ser-	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements rece- vant du public						
	Industrie						
activités des secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales	s (en m²)						

^{3 -} Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

^{4 -} Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

^{5 -} Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

^{3 -} Les sous-usaniations sont regiententes en application de l'article N. 19726 du code de l'abbanishe.
6 - Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

^{7 -} Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

^{8 -} Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

^{9 -} Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 - Stationnement			
Nombre de places de stationner	nent		
Avant réalisation du projet :		près réalisation du projet :2_	
Places de stationnement affecté	es au projet, aménagées ou rés	servées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet	
Adresse(s) des aires de stationn	ement :		
Nombre de places : 2	THE RESIDENCE OF THE PROPERTY		
Surface totale affectée au statio	nement:	25 m², dont surface bâtie :	0 m²
Pour les commerces et cinémas			
Emprise au sol des surfaces, bâ	ies ou non, affectées au stationi	nement :	
6 - À remplir lorsque le p	ojet nécessite des démo	ditions	
le démolition nécessite une autorisat	on. Vous pouvez également deman	rtient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre p inder un permis de démolir distinct de la présente demande.	rojet
		molition est envisagée ont été construits :	
□ Démolition totale□ Démolition partielle			
·	uillez décrire les travaux qui ser	ont, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes	
	and a second resident deligible	on, in the cas contain, enectors suries constructions restantes	
			- 1
			- 1
			1
			l.
Nombre de logement démolis :			
		Alexander of the second of the	and a
7 - Participation pour voiri	e et réseaux		A
Si votre projet se situe sur un terra	ain soumis à la participation pou	ır voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propri	é-
aire ou celles du bénéficiaire de l Madame	a promesse de vente, s'il est diff Personne morale	férent du demandeur	- 1
Nom:		Prénom :	- 1
OU raison sociale :		FIGHUM.	
Adresse : Numéro :	Voie :		
_ieu-dit :	Localité :		- [
Code postal :			
Si le demandeur habite à l'étran		Division territoriale :	
		Division territoriale:	- 1

		8/1/
8- Informations pour l'application d'une législation	connexe	
Indiquez si votre projet : ☐ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une acment (IOTA) ☐ porte sur des travaux soumis à autorisation environnemental		
fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de prote	l'environnement	(dérogation espèces protégées)
(informations complémentaires) se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable se situe dans les abords d'un monument historique		
9 - Engagement du (ou des) demandeurs		
J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.8 Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les refournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévpitre premier du titre premier du livre premier du code de la conl'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, cessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de respecter ces règles. Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette de ront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme	rues par le cha- nstruction et de les règles d'ac- t de l'obligation demande servi-	Janual
À <u>Montpellier</u> Le : 30/07/2019		Signature du (des) demandeur(s)
	Transfer of the second	
Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doi Vous devrez produire : - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dan appliquer une autre protection au titre des monuments histo - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans - un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'unale du patrimoine et de l'architecture; - deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe - deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dér tation commerciale.	s le périmètre d priques ; s un site classé, une demande de dans un cœur d	d'un site patrimonial remarquable ou se voit un site inscrit ou une réserve naturelle ; e dérogation auprès de la commission régio- le parc national ;
Pour un permis d'aménager un lotissement :		
En application de l'article L.441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.	je certifie qu'un du 3 janvier 197	terrain à aménager est supérieure à 2 500 m², architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 7 sur l'architecture, a participé à l'établissement ectural, paysager et environnemental.
Signature du demandeur : Signature(s) et cachet(s) des personnes solicitées:	Signature du demandes	ur : Signature(s) et cachet(s) des personnes solicitées:
Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'inf	ormatique, aux fich	niers et aux libertés s'applique aux réponses contenue

dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : \square

8 Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires;
 vous avez l'autorisation du ou des propriétaires;
 vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire;

- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : Section : _Z_C_ Numéro : _5 Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 77.160.
Préfixe : Section : _ZC_ Numéro : _14c Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 61.190.
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²) :



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers : Nombre d'exemplaires à fournir PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires l'urbanisme] PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de 1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] 1 exemplaire par dossier PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction 1 exemplaire par dossier dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]2 PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche 1 exemplaire par dossier [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]2 PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain 1 exemplaire par dossier [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]2

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaura rieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	tion immobilière ou à l'in
PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaur immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmèt remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :	ntion immobilière ou sur re d'un site patrimonial
PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossi

¹ Se renseigner auprès de la mairie

² Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Si vo	otre projet se situe dans un coeur de parc national :	
	PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
	PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :	All .
	PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'ass	sainissement non collec-
	PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
	PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisat	ion d'une étude :
	PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un agrément :	
	PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à	préserver :
	PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
	PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet est tenu de respecter la réglementation thermique :	
	PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers	:
	PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot transp	re projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel o port de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	nt accès les véhicules de
	PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet fait l'objet d'une concertation :	
	PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
renap	re projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt ilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	définitif et régulièrement . 512-7-6 et L. 512-12-1 du
	PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

d'un k	e projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée otissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation étude des sols :	n'est pas dans le périmètre garantissant la réalisation
	PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
logem un sed réalisa	re projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalis ents par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du co cteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu tion d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à de s sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	de de l'urbanisme] ou dans 1 dans lesquels, en cas de
	PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
en te	tre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'u nant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion nale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
	PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
de pla	e projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou c ncher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements s ation préfectorale :	de plus de 800m² de surface ociaux, et en l'absence de
	PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	s demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS e constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	ou une majoration du
	PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
_	PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	s demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnement	
	PC22. Un document prévu par l'article R. 111-21 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si voti	re projet nécessite un défrichement :	
	PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si voti	re projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	100
	PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si voti	re projet nécessite un permis de démolir :	
	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si voi	tre projet se situe dans un lotissement :	
	PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
	PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
	PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pr	ojet :
	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le _l	projet est soumis à la redevance bureaux :	
	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document	t d'urbanisme :
	PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU	1 exemplaire par dossier
	PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	
	tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre nune de moins de 20 000 habitants :	300 et 1 000 m² dans une
	PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph	ique :
	PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
	PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si vo	tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
	PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
	PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
Si vo	us demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logen	document en tenant lieu nent existant :
	PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la c et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble ac plus de 2 ans :		
PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L code de l'urbanisme :	151-29-1 et L .152-6 du	
PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L .151-29-1 et L .152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	- 21	
PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	7.	
PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :		
PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier	



ANNEXE Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

1) Piè	èces obligatoires pour tous les dossiers :	
	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
	A1. Un plan de masse des constructions à démolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A2. Une photographie du ou des bâtiments à démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vo	tre projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments hist	oriques :
	A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si vo	tre projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments h	istoriques :
	A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
	tre projet de démolition est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou uments historiques :	dans les abords des
	A8. Le descriptif des moyens mis en oeuvre pour éviter toute atteinte au patrimoine protégé [Art. R. 451-4 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie



Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complémentaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

PC or	Cadre réservé à la maîrie du lie LI COMMUNE Année	u du projet _iiii N° de dos:	isier	
1 - Renseignements concern	ant les constructions ou les	aménageme	nts	3111
Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou de Surface taxable créée des locaux clos et c	ètre obligatoirement renseignées, que se construction(s), hormis les surfaces de steuverts (2 bis) à usage de stationnement : ns et tableau des surfaces taxables s à l'habitation	ationnement clos	es et couvertes (2bis) : .	m²
Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			

Locaux à usage d'habitation	la bánáfiainnt nao da nait aidá (2)		(2 bis)	couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation	le bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	sénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
(PT	dénéficiant d'un prêt à taux zéro plus PTZ+) (5)			
	sénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, ES, PSLA, PLS, LLS) (6)	,		
Locaux à usage d'habitation secondaire et le	t leurs annexes (2)			
Ne	le bénéficiant pas de prêt aidé			
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	énéficiant d'un PLAI ou LLTS			
` '	énéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation ou d'un garage clos et couvert. Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? Oui ☑ Non ☑ Si oui, lequel ?
Quelle est la surface taxable (1) existante conservée?m². Quel est le nombre de logements existants ?

	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les sur- faces de station- nement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes			
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouve (10)	erts au public		

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)			
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			
ouridees de planeire anecides dux seules detivités equestres (11)	Surfaces	créées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)			
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12) 1.3 - Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13): Superficie du bassin intérieur ou extérieur de la piscine: Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs: Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs: Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m: Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol: 1.4 - Redevance d'archéologie préventive: Veuillez préciser la profondeur du(des) terrassement(s) nécessaire(s) à la réalisation de votre projet au titre des locaux: au titre des emplacements de stationnement: au titre des emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs: au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs: au titre des emplacements pour les habitations légères de loisirs: 1.5 - Cas particuliers Les travaux projetés sont-ils réalisés suite à des prescriptions résultant d'un Plan de Prévention des Risques naturels, technologiques ou miniers? Oui Non La construction projetée concerne t-elle un immeuble classé parmi les monuments historiques ou inscrit à l'inventaire			
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)		13413530	
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez. Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui ☐ Non ☐ Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici : La superficie de votre unité foncière :			
3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :			
Pièces	àfe	'exemplaires ournir	
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre			
F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2 ^e alinéa du code de l'urbanisme]		aire par dos- sier	
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vou			
F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]		aire par dos- sier	

Decuments necessary your permettre de bénéficier d'imperitions als fours	oblon
- Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favoi	ables
Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exc l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	nération prévue à
F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossie
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficie l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	r de l'exonération prévue
F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossie
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un s bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	inistre et que vous pense
F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossie
F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossie
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'ar patrimoine(19) :	ticle L. 524-6 du code d
F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossie
- Autres renseignements	
nformations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à t libéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions	aux zéro +, si la collectivité s plus favorables)
rate (
0/07/2019 om et Signature du déclarant	
AUMARD François	